

Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

Monsieur le Président de la Confédération

Guy Parmelin

Palais fédéral Est

3003 Berne

Notre réf. 6.2.0/2020.STA.10575/GEVER\546517/SB

*par courriel :*

*isabelle.schenker@sbfi.admin.ch*

Bienne, le 12 avril 2021

**Consultation relative aux aides financières à l’Ecole cantonale de langue française de Berne**

**Prise de position du Conseil des affaires francophones et du Conseil du Jura bernois**

Monsieur le Président de la Confédération,

Le Conseil des affaires francophones de l’arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et le Conseil du Jura bernois (CJB) ont pris connaissance récemment de la procédure de consultation relative à la révision totale de la loi fédérale concernant l’allocation de subventions à l’Ecole cantonale de langue française de Berne (ECLF). D’ordinaire, le CAF et le CJB prennent position sur les affaires traitées au niveau du canton de Berne. Toutefois, compte tenu de la teneur de la révision qui est proposée par la Confédération, le CAF et le CJB tiennent à faire part de leur surprise et de leur inquiétude. Nous nous permettons de vous transmettre les commentaires suivants.

**La cohésion entre les langues nationales doit être et demeurer une tâche partagée entre la Confédération et les cantons**

Selon la Constitution fédérale, la cohésion entre les langues nationales est reconnue comme étant une tâche partagée entre la Confédération et les cantons. Indépendamment de la question du financement de l’ECLF, c’est la question de la responsabilité partagée pour l’existence et la conduite stratégique de cette école entre la Confédération et le canton de Berne qui provoque la réaction de nos Conseils à cette consultation.

L’histoire de l’ECLF ne peut, selon le CAF et le CJB, se résumer uniquement à un besoin de scolariser dans une institution *lambda* une partie des enfants des agentes et agents francophones de l’administration fédérale. L’ECLF s’est construite en soutien à une politique active en matière de cohésion nationale et de respect du plurilinguisme interne à la Suisse, politique développée notamment par la Confédération. Cette école a acquis une valeur symbolique essentielle au fil des années et s’inscrit aujourd’hui pleinement en tant que mesure-phare concrète dans cette politique plurilingue soutenue à différents niveaux par la Confédération et le canton de Berne. Dès lors, le CAF et le CJB déplorent que cette consultation présente la responsabilité de la Confédération dans cette institution uniquement sous l’angle financier. L’enjeu est bien plus important. La Confédération doit maintenir sa part de responsabilité dans l’existence de l’école par une présence au sein du pilotage et du contrôle de l’établissement, ce qui va bien au-delà de la question financière. La Confédération et le canton de Berne devraient, selon nos Conseils, continuer à partager la responsabilité de cette école sur un plan stratégique et maintenir ainsi la valeur symbolique de cet établissement.

**L’occasion de travailler concrètement à la cohésion nationale au sein même de la capitale suisse**

Le CAF et le CJB appellent la Confédération à s’engager et à maintenir sa part de responsabilité dans cet établissement et non pas de se positionner uniquement comme un organe financier attribuant certaines subventions à une institution cantonale. Ils demandent également de maintenir le mode de soutien financier fédéral en vigueur. L’ECLF permet de matérialiser de façon extrêmement concrète l’ensemble de la politique menée en matière de cohésion nationale et cela au sein même de la capitale suisse.

En vous souhaitant bonne réception de la présente réaction, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l’expression de nos sentiments distingués.

**Conseil des affaires francophones de l’arrondissement de Biel/Bienne**

La présidente : La secrétaire générale :

Pierrette BERGER-HIRSCHI Stéphanie BAILAT

**Conseil du Jura bernois**

La présidente : La secrétaire générale :

Virginie HEYER Kim SEILER